

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 02 septembre 2016**

L'an deux mil seize le 2 septembre 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2016

Présents : Mrs Horry, Trentalaud, Lafarge, Martinie, Aucompte, Mmes Devaud, Clédat, Simonet, Ducastelle, Montenon, Martin.

Absents : Mrs Desray (procuration à Mr Horry), Citharel, Servaes, excusés,

Mme Martin a été élue secrétaire.

Objet : Modification date de la foire mensuelle (2016-43)

Monsieur le Maire reparle de la possibilité de modifier la date de la foire qui se tenait jusqu'à présent le 18 de chaque mois.

Après discussion avec les commerçants ambulants et ceux de La Jonchère et afin de redonner du dynamisme à cette opération, il est proposé que la foire se tienne chaque 3^{ème} vendredi du mois l'après-midi.

Les commerçants envisagent d'organiser durant cette journée une tombola dotée de lots (bons d'achat, panier garnis). La dotation sera alimentée par l'ensemble des commerçants et artisans locaux rassemblés au sein d'une association.

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement de date, soit le 3^{ème} vendredi de chaque mois en après-midi à compter du 1^{er} janvier 2017.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Exonération taxes foncières sur locations meublés (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, meublés de tourisme) en zone de revitalisation rurale (2016-44)

Monsieur le Maire rappelle que le site du Vignaud a été racheté, les nouveaux propriétaires ayant un projet de création d'un gîte rural de groupes et chambres d'hôtes

Monsieur le Maire parle de la possibilité d'exonérer de taxes foncières les locations meublées à caractère touristique en zone de revitalisation rurale. Compte tenu de l'importance du projet engagé par les nouveaux propriétaires du domaine et des retombées économiques pour les artisans locaux, les commerces et les emplois induits directs ou indirects, nous nous devons de faciliter l'émergence de l'activité et de la rendre pérenne.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de valider, à l'unanimité, l'exonération de taxes foncières sur les locations meublées (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, meublés de tourisme) en zone de revitalisation rurale pour la durée maximum autorisée.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Subvention amicale bouliste (2016-45)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Amicale bouliste sollicitant une subvention pour l'organisation d'un concours mixte de 10 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une aide de 300 euros pour cette manifestation.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Acquisition parcelles terrains De Boisseson (2016-46)

Monsieur le Maire indique qu'il a eu plusieurs contacts avec Madame De Boisseson, propriétaire de parcelles sur la commune aux Vignes et à la Perrière. Monsieur le Maire précise que Madame De Boisseson accepterait de les vendre à la commune afin de permettre le développement de l'activité de l'association Singletracks. Des conventions de mise à disposition seraient signées avec l'association Singletracks comme cela a été fait pour le passage dans la forêt communale.

Madame De Boisseson a fait une proposition de prix pour un montant de 4 500 euros pour une superficie d'environ 1 ha 80 ca.

Le Conseil Municipal après discussion est favorable à l'achat par la commune des terrains au prix maximum de 3 500 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente sur cette base.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Acquisition parcelle rue de Châtelus (2016-47)

Monsieur le Maire indique que le cadre d'un projet de création d'une réserve foncière pour des activités arboricoles et maraîchères en lien avec un projet de l'équipe enseignante de notre école, il y aurait lieu de rechercher une parcelle d'une taille satisfaisante. Il informe qu'une parcelle de 1 ha 200 est actuellement à la vente à côté du nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente pour un montant maximum de 4 000 euros.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Changement chaudière presbytère (2016-48)

Monsieur le Maire indique que la toiture du presbytère a été refaite, comme cela avait été prévu au budget, et qu'au cours de ces travaux il est apparu que la cheminée était très endommagée et nécessiterait une reconstruction. Compte tenu du surcoût qu'engagerait ces travaux, la solution de changer la chaudière en optant pour une chaudière à évacuation murale doit être préférée.

Le montant du devis proposé par l'entreprise Maciejowski s'élève à 3037.94 euros TTC. Il est à noter que cette génération de chaudière permettra d'économiser entre 20 et 25 % de gaz par rapport à celle existante.

Le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité, une aide financière sera demandée au Conseil Départemental.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Travaux aménagement sanitaires section maternelle (2016-49)

Monsieur le Maire fait part du dossier établi par l'ATEC relatif à l'aménagement de sanitaires pour les enfants de maternelle. Ce projet consiste en la création de 3 WC cloisonnés afin de préserver l'intimité des enfants en lieu et place de ce qui existe déjà. Le devis estimatif s'élève à 5 600 euros HT. Des travaux de rénovation viendront compléter cet aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et à demander les aides financières auxquelles la commune peut prétendre. Ces travaux pourraient être envisagés pendant les vacances de Toussaint.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Avancement de grade (2016-50)

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessité de service de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois concernés par l'avancement de grade et la suppression des emplois d'origine.

Vu le tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe laissé vacant sera lui aussi pourvu par avancement de grade par un agent inscrit au tableau d'avancement pour l'année 2016
- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire précise que les crédits budgétaires sont prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions. Les dispositions de la présente délibération sont applicables au 1^{er} octobre 2016

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2016

Objet : Tableau des effectifs (modification) (2016-51)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} octobre 2016

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	17 h 30 /semaine
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	35 heures

Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures 1 poste à 17 h 30 / semaine 1 poste à 49 heures par mensuel
TOTAL		11	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2016

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 septembre 2016

=====

Objet : informations diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a eu plusieurs remarques relatives à des tombes laissées à l'abandon dans l'ancien cimetière notamment. Il indique qu'il va lancer un recensement des différentes tombes concernées afin de lancer la procédure relative à la reprise des concessions à l'état d'abandon. Il indique que les reprises de concessions sont des procédures relativement longues. Il précise que pour qu'une concession puisse faire l'objet d'une reprise, elle doit avoir été achetée depuis plus de 30 ans, la dernière inhumation doit remonter à 10 ans au moins et elle doit être à l'état d'abandon et explique la procédure.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la Fondation du Patrimoine et de la Ligue contre le Cancer pour le versement d'une subvention.

Il donne quelques informations sur la rentrée scolaire. 127 élèves sont scolarisés à ce jour et 4 devraient rentrer en janvier en toute petite section.

Il évoque le problème rencontré par la commune pour assurer le ramassage scolaire en raison de l'immobilisation du car chez Bernis depuis le mois de mai.

Il donne des informations sur le PLU précisant la nécessité de faire évoluer le projet en raison de remarques de la Chambre d'Agriculture sur les terres agricoles non constructibles.

Il précise que Monsieur et Madame Aubard ont engagé une procédure auprès du Tribunal Administratif en raison d'une réponse négative à une demande de certificat d'urbanisme.